



RAPPORT 2021

Loi Energie - Climat - ARTICLE 29

Dernière mise à jour - Juin 2022

SOMMAIRE

1.	Démarche générale sur la prise en compte de l'ESG	3
1.1.	Présentation de la démarche générale ESG	3
1.2.	Reporting extra-financier	7
1.3.	Liste des produits Financiers et encours gérés Article 8-9.....	8
1.4.	Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances 1-d.....	9
1.5.	Nos engagements de place	9
2.	Démarche d'amélioration et mesures correctives.....	10

CIAM est une société de gestion qui investit dans des entreprises cotées, ayant leur siège social en Europe ou en Amérique du Nord. La stratégie d'investissement de la société de gestion repose sur des outils propriétaires. CIAM utilise différents filtres et critères pour réduire l'univers d'investissement, afin de déterminer les potentielles valeurs dans lesquelles investir.

La sélection financière de titres s'enrichit d'une analyse extra-financière qui repose sur l'inclusion dans le processus d'investissement de la dimension environnementale et sociale avec comme attention, la recherche de qualité et la bonne gouvernance d'entreprise alliant compétence, transparence et indépendance. **Le levier de la Gouvernance nous permet d'actionner les dimensions Sociales et Environnementales**, dont la transparence doit être totale afin d'appréhender au mieux l'ensemble des risques ESG.

1. Démarche générale sur la prise en compte de l'ESG

1.1. Présentation de la démarche générale ESG

CIAM est convaincu que la considération des questions environnementales, sociales et de gouvernance est indispensable à une gestion durable et que cette prise en compte doit influencer sur l'investissement, en particulier au niveau de l'analyse de risque afin de promouvoir les intérêts de long terme des investisseurs. Cette analyse met en lumière les faiblesses et souligne les comportements incompatibles avec une gestion responsable. Elle fait partie intégrante du processus de gestion de CIAM et est appliquée à la totalité des encours.

L'approche ESG de CIAM intègre les risques de durabilité et les incidences négatives décrites par le règlement SFDR¹.

● **Les risques de durabilité** sont les événements ou situations dans le domaine ESG qui, s'ils se produisent, peuvent potentiellement avoir des impacts négatifs significatifs sur les actifs, la rentabilité ou la réputation de CIAM. Le changement climatique en est un exemple, la perte de biodiversité ou la violation des normes de travail, d'autres. CIAM prend en compte les risques de durabilité tout au long du processus d'investissement à travers l'application de sa politique ESG.

● **Les incidences négatives** sont les conséquences d'une décision d'investissement ayant un impact négatif. CIAM analyse les principaux impacts de ses décisions d'investissement et dispose d'un cadre solide pour identifier et évaluer ces impacts. Les principaux impacts négatifs sur la durabilité comprennent les émissions de gaz à effet de serre, la perte de biodiversité, le stress hydrique, les violations des droits de l'homme, les impacts négatifs sur la communauté et la corruption. Nous prenons certaines mesures pour éviter ou atténuer ces impacts notamment par la limitation ou l'interdiction d'investissement à certains secteurs ou activités (filtrage d'exclusion), par

¹ Sustainable Finance Disclosure Regulation

le biais de notre politique d'engagement actionnarial, par le vote en assemblée générale. Par notre politique ESG, nous nous prémunissons des risques extrêmes.

→ **La description des principales incidences négatives** en matière de durabilité et des mesures prises ou prévues à cet égard sont réalisés à travers :

- Le déploiement de la politique ESG,
- La mise en œuvre de la politique de vote et de la politique d'engagement actionnarial,
- Le choix des indicateurs d'impact selon une liste préétablie. Pour identifier et évaluer ces impacts, nous prenons en compte plusieurs indicateurs que nous nommerons les « **facteurs ESG** ».

→ **L'information sur l'application** des politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y référents sont définis au sein des documents suivants :

- Le rapport de la politique d'engagement actionnarial,
- Le rapport sur l'exercice des droits de vote,
- Le rapport ESG.

L'analyse ESG de CIAM et son intégration dans le processus d'investissement se fait **en 4 étapes**.

1	La première étape exclut les secteurs ou les entreprises impliqués dans des activités jugées non durables ou controversées.
2	La deuxième étape consiste à évaluer l'objet social, la gestion du capital humain et les valeurs immatérielles associées des entreprises.
3	La troisième étape de l'analyse consiste à identifier et à analyser les facteurs de risque de durabilité spécifiques des entreprises liés aux questions ESG, ce qui se traduit par des rapports de recherche et une note ESG.
4	Les rapports de recherches ESG.

1 Filtrage négatif / Politique d'exclusion

La société de gestion applique un filtrage, afin d'exclure des secteurs de l'univers d'investissement sur la base de critères spécifiques. Certains critères d'exclusion sont basés sur les revenus tirés d'activités indésirables ; par exemple, l'extraction de charbon en vue de produire de l'électricité ; d'autre sur la nature de l'activité comme pour l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, la pornographie, les armes, les jeux d'argent, les activités dangereuses pour la santé comme le tabac.

② Analyse stratégique de la durabilité

L'objectif est d'identifier et de surveiller les principaux moteurs immatériels qui peuvent stimuler la performance durable d'une entreprise, d'évaluer son objet social, sa gestion du capital humain et la valeur immatérielle associée, ainsi que les risques associés. Le processus est conçu pour permettre au gestionnaire d'investissement d'engager un dialogue continu avec les entreprises autour des questions ESG afin d'identifier et de quantifier leurs risques et leur potentiel de création de valeur.

L'équipe de recherche de CIAM a identifié les informations ESG pertinentes pour chaque entreprise dans leur secteur, facilitant ainsi la comparaison entre les entreprises et anticipant l'évolution probable de ces données.

L'équipe de recherche utilise un formulaire de diligence adapté à chaque secteur pour déterminer les entreprises les plus exposées et les mieux positionnées face aux risques opérationnels ESG et à leur impact sur les produits.

Tous les critères ESG applicables pour chaque secteur sont répertoriés, afin de rendre chaque critère spécifique à chaque secteur pour permettre ainsi une analyse et des conclusions ciblées.

Ces critères ESG sont les suivants : Marché et valeur intrinsèque, Gouvernance, Responsabilité, Culture, Système, Gestion basée sur les faits, Système de qualité, Système d'innovation, Système de gestion des performances, Agilité organisationnelle, Adaptabilité et Flexibilité, Actionnaires, Cadre décisionnel, Authenticité.

Les entreprises qui présentent des caractéristiques ESG positives possèdent la meilleure combinaison de systèmes, de structures de gouvernance, de cultures et de valeurs humaines leur garantissant un rendement constant et croissant pour toutes les parties prenantes.

③ Analyse des risques ESG

CIAM a intégré l'analyse ESG des entreprises dans son processus d'investissement, afin de surveiller les risques liés à l'ESG auxquels les entreprises sont confrontées.

L'approche de l'ESG consiste à croiser 2 composantes : **le cadre ESG** et **le sentiment ESG** afin d'avoir la meilleure compréhension possible des risques de chaque entreprise liée aux sujets ESG. La finalité étant d'établir une notation ESG : **le score risque ESG**

1/ Cadre ESG = **Environnemental & Social** + Gouvernance d'entreprise

- L'environnement et le social
- La gouvernance d'entreprise

2/ Momentum ESG = **Sentiment ESG** + **Controverses**

- L'ESG sentiment
- Les controverses

ESG Framework	<p style="text-align: center;">Environmental & Social</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Numeric metrics related to E&S performance (like total GHG emissions, total energy usage and percentage of female employees) ▪ Policies disclosure or business practice such as employee health & safety, data privacy ▪ Targets to measure improvement goals. Examples of E&S targets include energy use reduction targets and diversity goals 	<p style="text-align: center;">Corporate Governance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A strong Environmental & Social profile, for example, should be a natural symptom of good Governance, but this may not necessarily be the case ▪ Our metrics seek to measure the independence and accountability of board leadership, as well as measurable proxies for board effectiveness
ESG Momentum	<p style="text-align: center;">ESG Sentiment</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ESG Sentiment employs dynamic techniques to ESG-relevant data ▪ We use TruValue labs to extract ESG-relevant data from multiple digital sources and processes them, mapping them to SASB materiality ▪ The result is a matrix which shows relative trends and developments in the momentum of news flow and events that are judged to be material 	<p style="text-align: center;">Controversies</p> <p>Vigeo Eiris' Controversy Risk Assessment database is based on allegations affecting companies in our universe. Controversies can have serious implications on a company's reputation and legal security: information of the severity and frequency of controversies, as well as the company's response.</p>

4 Rapports de recherche ESG

Le premier filtrage et suivi des sujets ESG pour toute entreprise analysée provient des composants du score de risque ESG propriétaire de CIAM. Pour aller plus loin et obtenir la compréhension la plus précise et globale possible du profil ESG d'une entreprise, et la positionner par rapport à ses pairs, CIAM utilise, en plus des fournisseurs de données ESG et des controverses, les rapports annuels des entreprises, les rapports de durabilité et d'audit, les rapports sur les entreprises concurrentes, les rapports CDP, les rapports Science Base Target, et toute autre initiative publique à laquelle l'entreprise participe, les groupes de travail sectoriels de la Commission européenne, les médias dédiés à la durabilité et les réseaux sociaux.

Cette analyse nécessite d'identifier les points faibles pour chaque facteur de risque identifié dans la carte SASB, de trouver le meilleur acteur par thème dans chaque secteur, et d'identifier les améliorations significatives de l'entreprise par rapport à une référence élevée du marché.

Tous ces résultats et points d'engagement sont formalisés dans un document de recherche ESG détaillé. Cette analyse permet au gestionnaire d'investissement d'engager un dialogue avec les entreprises afin de confronter cette analyse à leurs positions et d'évaluer l'impact sur l'entreprise, et éventuellement, si cela est jugé nécessaire, de pousser l'entreprise vers ce que le gestionnaire considère comme une transformation durable et positive (engagement pour l'impact).

1.2. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères sur les ESG

CIAM, en tant qu'investisseur responsable, a décidé de communiquer de manière transparente sur ses activités auprès de tous ses clients et partenaires. A ce titre, nous mettons à disposition l'ensemble documents et rapports concernés sur notre site internet : <https://www.ci-am.com>

AU NIVEAU DE CIAM	FREQUENCE
Politique d'engagement actionnarial	Annuel – Disponible sur le site internet
Rapport annuel d'engagement actionnarial	Annuel – Disponible sur le site internet
Politique de vote	Annuel – Disponible sur le site internet
Rapport annuel de vote	Annuel – Disponible sur le site internet
Politique ESG et Intégration	Disponible sur le site internet

AU NIVEAU DES FONDS	FREQUENCE
Reportings des fonds	Mensuel
Lettre d'informations souscripteurs	Mensuel
DICI	Trimestriel
Prospectus	Disponible sur le site internet et mis à jour régulièrement

1.3. Liste des produits Financiers et encours gérés Article 8-9

- Liste des produits financiers Article 8

ISIN	FINANCIAL PRODUCT
LU0523270758	CIAM Fund – Opportunities (AIF)
LU0523272457	
LU0523273000	
LU0523273265	
LU0888459194	
LU0888459434	
LU1315982543	
LU1500338022	
LU1500338378	
LU1637256063	
LU1813282586	
LU1813282669	
LU1813282313	
LU1813282404	
LU2086635930	CIAM Fund – Special Focus (AIF) Satellite Event-Driven UCITS Fund (UCITS)
LU1840467176	
LU1840467259	
LU1840467333	
LU1973738732	
LU1973738906	
LU2023192110	

- Liste des produits financiers Article 9

Non applicable à CIAM.

- Pourcentage des fonds Article 8 sur l'encours total des OPC du portefeuille

TYPE	ENCOURS	% ENCOURS OPC
Article 8	211 857 870 €	100%

1.4. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances 1-d

Non applicable à CIAM.

1.5. Nos engagements de place

CIAM a rédigé une politique d'investissement responsable, une politique d'engagement actionnarial, une politique de vote et une politique ESG. Ces politiques sont mises à jour chaque année et décrivent le processus ESG mis en place et applicable à l'ensemble des fonds.

CIAM a signé les PRI « Principes pour l'Investissement Responsable » en octobre 2020.



CIAM est également signataire du CDP « Carbon Disclosure Project ».



CIAM est membre depuis 2019 de la commission gouvernement d'entreprise de l'AFG. Elle a pour but de promouvoir et défendre les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. La commission gouvernement d'entreprise de l'AFG publie depuis 1998 des recommandations sur le gouvernement d'entreprise. Régulièrement mises à jour, le contenu de ces recommandations a pour objet de guider les membres, les sociétés de gestion dans l'exercice de leur vote. Elles ont vocation à s'appliquer aux sociétés dont les actions sont admises à la négociation, soit sur un marché réglementé français, soit sur un système multilatéral de négociation, et leurs principes généraux aux investissements que les gestionnaires réalisent à l'étranger.

CIAM fait également parti du comité de l'AFG qui répond à la consultation publique lancée l'EFRAG sur la normalisation du reporting ESG des émetteurs.



CIAM est une société de gestion « Carbon Neutral Organisation ». Toutes les émissions de la société sont compensées par des crédits carbone, répondant aux standards du label Carbon Footprint. En 2022, CIAM est membre du comité de l'AFG répondant à la consultation publique lancée par l'EFRAG sur la normalisation du reporting ESG des émetteurs



2. Démarche d'amélioration et mesures correctives

Cette section sera complétée avant entrée en vigueur des dispositions applicables de l'article 29 au 1er janvier 2023.